



Ville de Cannes

LOGISTIQUE URBAINE

ARRÊTÉ N° 21/760

**ARRETE**

PORTANT RÉGLEMENTATION DES SENS DE CIRCULATION DU BOULEVARD DE LA SOURCE - VILLE DE CANNES - ARRÊTÉ PERMANENT

**Le Maire de la Ville de Cannes,**

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L511-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-5,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté municipal n°20/2777 du 23 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Marie Pourreyron, Douzième Adjointe,

Considérant que pour des raisons de sécurité et d'ordre public et à titre définitif, il y a lieu de réglementer les sens de la circulation des véhicules sur le boulevard de la Source,

À compter de la signature du présent arrêté, les dispositions des arrêtés municipaux antérieurs susvisés sont abrogées,

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

À compter du 05 février 2021 et à la suite de la demande du service Équipements de Voirie de la ville de Cannes en date du 03 février 2021, la circulation des véhicules sera gérée de la façon suivante:

- boulevard de la Source section avenue de Lérins / rue Ricord Laty, la circulation sera mise en sens unique dans le sens Ouest / Est,

- boulevard de la Source section avenue du Mouré Rouge / rue Ricord Laty, la circulation sera mise en sens unique dans le sens Ouest / Est,

LOGISTIQUE URBAINE

ARRÊTE (SUITE) N° 21/760

- boulevard de la Source section avenue du Mouré Rouge / boulevard Eugène Gazagnaire, la circulation sera mise en double sens.

## ARTICLE 2

La signalisation réglementaire sera mise en place par le Service Régie Voirie Signalisation de la ville de Cannes.

## ARTICLE 3

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Cannes,  
Monsieur le Commissaire Central de la Police Nationale,  
Monsieur le Directeur de la Police Municipale,  
Madame le Directeur Général Adjoint des Services et Médecin Directeur de la Direction Hygiène et Santé et Affaires Sociales,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cannes, le **04 FEV. 2021**



Pour le Maire,  
L'Adjointe déléguée,  
Marie POURREYRON